



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE**

**Bureau Elections et Réglementations**

Installations Classées pour la protection  
de l'environnement

Affaire suivie par Mme Giacomel

Tél. : 03.80.44.66.04

Fax : 03.80.44.69.20

courriel : maryse.giacomel@cote-dor.gouv.fr

**REFECTURE DE LA COTE D'OR  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE de VENAREY-les-LAUMES**

Par arrêté préfectoral en date du **- 8 OCT. 2012**, une enquête publique d'un mois sera ouverte du **31 octobre 2012 au 30 novembre 2012 inclus**, sur la demande présentée par la SAS VALTIMET, situé rue Marthe Paris, à VENAREY-les-LAUMES (21150), en vue d'obtenir la régularisation de son autorisation d'exploiter une unité de traitement de surface sur le territoire de la commune de VENAREY-les-LAUMES ;

Cette installation est rangée sous les rubriques n° 2560-1, 2565-2a, 2921-1a, 1416-3, 2561 , de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou d'un refus.

Les pièces de l'affaire seront déposées, pendant la durée de l'enquête, en mairie de VENAREY-les-LAUMES, où M. Jean-Pierre BALLOUX, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent les :

- **mercredi 31 octobre 2012 de 15 H 00 à 18 H 00**
- **lundi 5 novembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00**
- **samedi 17 novembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00**
- **jeudi 22 novembre 2012 de 14 H 30 à 17 H 30**
- **vendredi 30 novembre 2012 de 15 H 00 à 18 H 00**

Le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie citée ci-dessus et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Toute correspondance à ce sujet pourra également être adressée en mairie à l'attention du commissaire enquêteur, ou par voie électronique ([icpe-contact-public@cote-dor.pref.gouv.fr](mailto:icpe-contact-public@cote-dor.pref.gouv.fr)).

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Chef du Bureau Elections et Réglementations

Marie-Thérèse FIGARD